



Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 10 Avenant à la convention du programme de financement européen pour l'expérimentation de trois revêtements de chaussée anti-bruit et anti-chaaleur

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris, en partenariat avec les entreprises Colas et Eurovia et l'association Bruitparif, pilote le projet nommé LIFE C-LOW-N ASPHALT (cool and low-noise asphalt) d'expérimentation de revêtements bitumineux innovants dans le cadre du programme de financement européen LIFE pour l'environnement et le climat.

Trois revêtements expérimentaux ont ainsi été posés rue de Courcelles (8^e), rue de Frémicourt (15^e) et rue Lecourbe (15^e) et comparés à des revêtements neufs standards du même type. Ils sont en cours d'évaluation et ont déjà démontré, pour deux d'entre eux, de bonnes propriétés phoniques, notamment en période nocturne. L'évaluation doit encore se poursuivre, notamment sur le volet thermique, et pour vérifier les aspects de durabilité des revêtements.

Au titre de cette expérimentation, une convention de financement dans le cadre du programme européen LIFE pour l'environnement et le climat, a été signée en 2017 par la Maire de Paris avec la Commission Européenne pour la perception d'une subvention globale 1 353 207 euros dont une part de 692 288 euros revenant à la Ville de Paris.

À la suite de changements intervenus dans la mise en œuvre du projet, une demande d'avenant à la convention de subvention LIFE Cool & Low Noise Asphalt a été soumise par la Ville de Paris à l'autorité de gestion du programme LIFE.

Les changements signalés concernent :

- **L'extension de 1 an de la durée du projet.** La fin du projet, initialement prévue le 30 juin 2022, a été décalée d'un an au 30 juin 2023, afin de rattraper le retard pris sur la mise en œuvre de certaines actions du projet. Ces retards sont dus à des travaux non-prévus qui ont décalé l'installation de l'enrobé prototype sur le site de la rue de Frémicourt, à des actes de vandalisme et à des pannes de station de mesure thermique ainsi qu'à la crise sanitaire de la Covid-19. L'ensemble a allongé les délais de mise en œuvre des actions d'évaluation des performances thermiques et phoniques.

- **L'intégration du Bénéficiaire associé n°4 Eurovia ILE DE FRANCE** au partenariat du projet à compter du 1^{er} juillet 2017 (date de début du projet). Ce nouveau partenaire est en charge de la production, de l'installation et de la maintenance de l'enrobé prototype développé par Eurovia sur le site de la rue Lecourbe.
- **La réallocation de la subvention européenne parmi les partenaires suite à l'intégration d'Eurovia ILE DE FRANCE.** Ainsi, la part du financement européen revenant à la Ville de Paris est passée de 692 288€ à 677 535 €, tenant compte des dépenses initialement prévues, mais qui ne seront pas finalement réalisées par la Ville de Paris. Le taux de cofinancement pour la Ville de Paris demeure inchangé (59,94%).

Les changements soumis ont été acceptés par la Commission Européenne et notifiés à la Ville de Paris par un courrier reçu le 21/01/2022. Ils entreront en vigueur dès signature de l'avenant à la convention de subvention par la Maire de Paris.

C'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à la convention Ville de Paris - Commission Européenne pour permettre la poursuite du projet.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris